



Trails du Sancy -Mont-Dore / Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin

REGLEMENT 2022

• Départ

Samedi 24 septembre 2022

Trail du Sancy, 33 km à 10h30

La Dorée Trail, 12 km - 14h00

Départ du parc municipal du Mont-Dore

Dimanche 25 septembre 2022

Grand Trail du Sancy, 60 km à 5h30

Le Chemin des Crêtes, 19 km - 12h00

Départ du parc municipal du Mont-Dore

• Arrivée

Samedi 24 septembre 2022

La Dorée Trail, 12 km et Trail du Sancy, 33 km

Arrivée au parc municipal du Mont-Dore

- Douches, massages, vestiaires non gardés
- Repas après course préparé par un traiteur

Dimanche 25 septembre 2022

Grand Trail du Sancy, 60 km Le Chemin des Crêtes, 19 km

Arrivée au parc municipal du Mont-Dore

- Douches, massages, vestiaires non gardés
- Repas après course préparé par un traiteur.

• Retrait Dossards

Le nombre d'inscrits est limité.

La Dorée Trail, 12 km : 600 traileurs maximum

Course ouverte à partir de la catégorie cadet 16 – 17 ans

Le Chemin des Crêtes, 19 km : 1000 traileurs maximum

Course ouverte à partir de la catégorie junior 18 – 19 ans

Le Trail du Sancy, 33 km : 1100 traileurs maximum

Le Grand Trail du Sancy, 60 km : 700 traileurs maximum

Courses ouvertes à partir de la catégorie espoir 20 ans et plus

Les Catégories d'âge 2022

(valable jusqu'au 31 octobre 2022, ces catégories changeront le 1er novembre 2022)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006

Dossards à retirer à la patinoire du Mont-Dore

Retrait dossards				
	Dorée Trail, 12km	Chemin des crêtes, 19km	Trail du Sancy, 33km	Grand Trail du Sancy, 60km
Vendredi 23, 18h00 à 20h00	✓	✓	✓	✓
Samedi 24, 8h00 à 10h15	✓	✓	✓	✓
Samedi 24, 10h40 à 13h15	✓	✓		✓
Samedi 24, 16h00 à 20h00		✓		✓
Dimanche 25, 4h15 à 5h15		✓		✓
Dimanche 25, 8h30 à 11h45		✓		

● **Frais d'inscription**

La Dorée Trail, 12km : 12 € sans repas

Le Chemin des Crêtes, 19 km : 19 € sans repas,

Le Trail du Sancy, 33 km : 30 € sans repas, 44 € repas compris

Le Grand Trail du Sancy, 60 km : 46 € sans repas, 60 € repas compris

Repas d'après course à réserver lors de l'inscription : 14 €

● **Inscription, date limite et documents à fournir**

Pour toutes les courses

Inscription avant le 10/09/2022 en utilisant le lien depuis notre site ou sur www.sporttips.fr ; et dans la limite des places disponibles, pas d'inscription sur place

Pour le paiement par CB uniquement avant le 10 Septembre, au-delà l'inscription est annulée

- **Pour les documents (licences ou certificat médical) à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 10/09/2022 au-delà l'inscription sera annulée et non remboursée.**

Aucun paiement sur place et aucun document présenté au retrait des dossards

Document justificatif : conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- ou d'une licence délivrée par la FFTRI en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course ou de sa copie.

Documents papier (Certificat médical, Licence, ..) seront envoyés à :

Sporttips - trails du sancy – bp 20019 – 83521 Roquebrune sur Argens cedex OU en format numérique à support@sporttips.fr

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le 10 septembre 2022 (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

Garantie individuelle annulation

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sporttips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sans les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 12 septembre 2021. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

Possibilité de vérifier votre inscription sur xttr63.com

Dotation d'accueil à tous les participants.

Les échanges de dossards seront acceptés en vous adressant à support@sporttips.fr jusqu'au 10/09/2022

Au-delà de cette date, les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

En cas d'annulation due à des restrictions sanitaires, alerte météo, interdiction de passage sur les secteurs prévus, interdiction administrative ... jusqu'au 10 septembre remboursement 95 %, jusqu'au 17 septembre remboursement 85%, jusqu'au jour des courses aucun remboursement

• Temps limites et Barrières horaires :

Pour La Dorée Trail, 12 km et Le Chemin des Crêtes, 19 km :

L'organisation se réserve le droit, (en cas de mauvais temps ou d'une vitesse de progression insuffisante pour être de retour à l'arrivée avant la tombée de la nuit) de vous inviter à rejoindre le Mont-Dore au plus court.

Pour le Trail du Sancy, 33 km :

Pour des raisons de sécurité les concurrents arrivant après :

>14h00 à la Croix St-Robert

>17h15 au Col de la Cabane

Seront arrêtés et invités à rejoindre le Mont-Dore au plus court ou redescendus par une navette.

Pour le Grand Trail du Sancy, 60 km :

Pour des raisons de sécurité les concurrents arrivant après :

>10 h 30 à Prends toi garde

>12h30 à la Croix St-Robert

>16h00 au Col de la Cabane

Seront arrêtés et invités à rejoindre le Mont-Dore au plus court ou redescendus par une navette.

• Parcours

Détails sur <http://www.xttr63.com> rubrique nos organisations

• Ravitaillements

Épreuves 'Trail' en autosuffisance partielle, le coureur emporte de quoi manger et de quoi boire.

Un ravitaillement ou des ravitaillements (suivant la distance) sur les parcours et un à l'arrivée.

La Dorée Trail, 12 km

Croix St-Robert (km 5) sous réserve de possibilité de passage à la Croix St Robert

Le Chemin des Crêtes, 19 km

Croix St-Robert (km 5). sous réserve de possibilité de passage à la Croix St Robert

Trail du Sancy, 33 km

Ravitaillement : Croix St-Robert (km 14),

des Points d'eau au Col de la Croix Morand (km 9), Vallée de Chaudefour (km 21), Col de la Cabane (km 26).

Grand Trail du Sancy, 60 km

Ravitaillements : Chamablanc (km 16), Prends toi garde (km 28), Croix St-Robert (km 40, dernier ravito).

Points d'eau : au Col de la Croix Morand (km 35), Vallée de Chaudefour (km 47), Col de la Cabane (km 52).

Attention :

Le ravitaillement provenant d'une aide extérieure entre les postes est interdit et sera contrôlé.

• Sécurité

Respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs.

Matériel obligatoire

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté au milieu montagnard ; le matériel est obligatoire pour toutes les courses

Matériel de base, Une adaptation des vêtements à porter au moment de la course vous sera précisée la veille, en fonction des prévisions météorologiques, par affichage sur place, sur notre site internet et notre page FaceBook :

Collant long, coupe-vent imperméable, bonnet ou tour de cou, couverture de survie, sifflet, système d'hydratation avec au moins 0,5l de boisson, vivres,

Une frontale pour les coureurs du 60 km avec des piles de rechange ou batterie autonome pendant 2 à 3h

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et à l'arrivée pour les premiers, puis de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant.

Les personnes dont l'équipement est insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.

Il est conseillé aux concurrents d'être équipés d'un téléphone portable avec le numéro d'appel du centre de secours et celui du PC course,

Les bâtons sont autorisés et ne pourront être laissés ou repris qu'à un point de ravitaillement

ATTENTION les bâtons sont interdits sur les crêtes du Sancy, ils ne devront pas être utilisés entre col perdrix-Ferrand-col de la cabane-montée Sancy-col de courre jusqu'à la clôture en fond de cirque

Pour les concurrents concernés, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications.

La surveillance médicale est assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

Autres consignes :

Si vous êtes témoin d'un accident, donner rapidement et correctement l'alerte.

Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

• Assurance

• Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

• Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.

• La possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

• Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

• Réclamations :

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course au Mont Dore dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

• Jury d'épreuve :

Il se compose :

- du Président de l'association XTTR63 (organisatrice) ou du responsable des parcours.
- d'un représentant des coureurs
- de responsables FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

• Résultats & Récompenses

La Dorée Trail, 12 km, Trail du Sancy, 33 km,

Samedi 26 septembre : 16h30, récompenses aux 4 premières et 4 premiers + trophée aux premiers de chaque catégorie.

Le Chemin des Crêtes, 19 km, Grand Trail du Sancy, 60 km :

Dimanche 27 septembre : 15h récompenses aux 4 premières et 4 premiers + trophée aux premiers de chaque catégorie,

• Manifestation éco-responsable et manifestation partenaire du Parc Naturel Régional des Volcans

Dans ce cadre, nous ne distribuerons plus de gobelets plastiques, vous devez avoir vos propres écotasses, des éco-tasses seront mises à votre disposition contre caution de 1 €.

• Droits à l'image :

Par sa participation aux 'Trails du Sancy, Mont-Dore/ Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin' chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

• Vie privée, informatique et liberté :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation aux 'Trails du Sancy, Mont-Dore/ Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin' implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.

• Charte de l'épreuve :

1 - Trail de caractère

- 98 % de chemins nature, montagne,
- Dénivelé conséquent.
- parcours technique.
- Découverte et mise en valeur des points de vue.
- Autonomie.

2 - Le respect des coureurs, des bénévoles

- Politique tarifaire adaptée.
- Le confort : douches, parking, fléchages.
- Le service : proposition de repas complet d'après course.
- Le confort de course : balisage conséquent, ravitaillements courses fournis sucrés et salés du premier au dernier participant.
- Mise en avant de l'ensemble des classements de catégories : Homme, Femme et espoir.
- Valorisation et informations des bénévoles.

3 - Une organisation Eco-Responsable

Le trail et les sports nature pratiqués pour le plaisir ou pour la performance sont vecteurs de valeurs fortes, et ne peuvent déroger aux règles d'un développement durable du sportif et de son environnement.

Pour cela nous nous engageons à :

- L'utilisation d'un maximum de matériel recyclables (dossards, affiches, flyers...)
- Utilisation 'race cup ou écotasse' pour les ravitaillements, mise à disposition des coureurs lors du retrait du dossard.
- Limitation et gestion des déchets
- Tri-sélectif
- Balisage des parcours avec un impact à 0% vis-à-vis de la nature
- Dé balisage et nettoyage du parcours immédiatement après la course
- Incitation au covoiturage, grâce au site internet, les coureurs peuvent consulter la liste des inscrits et leur provenance.
- Respect de la nature : adaptabilité du nombre d'inscrits par rapport au circuit, pénalité aux coureurs non respectueux. Les parcours intégralement tracés dans le parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne traversent des sites Natura 2000 et deux réserves naturelles (Chastreix-Sancy et Chaudefour).

4 - La convivialité

- La possibilité de faire découvrir le trail et les sports nature :
 - Distance plus petite ouverte à tous, le jour de l'épreuve (12.5 km).
 - Mise en place si possible d'une activité de sports Nature, avec initiation gratuite (orientation,...)
- Limitation du nombre de participants suivant l'absorption potentielle du parcours.
- L'accueil des participants : collation de bienvenue (café ou thé).
- Présentation des spécialités locales.
- Animation.

5 - La solidarité

Collaboration avec une association pour la mise en place d'une action de solidarité et de partage.

6 - La sécurité

- Couverture complète de la course, pour un suivi permanent, par l'utilisation de radios professionnelles.
- Portes horaires de sécurité.
- Médecin de course, Secouristes (3 équipes),
- PGM, peloton de gendarmerie de montagne.